

NOV 03 2021

COR/2021/03781-01

Numéro d'enregistrement : 2143

Monsieur Sandy Chim
Président-directeur général, Joyce Direct Iron
200, avenue University, bureau 1401
Toronto (Ontario) M5H 3C6

Objet : Projet de minerai de fer à enfournement direct Joyce Lake

Monsieur Chim,

Votre proposition a été examinée par un comité interministériel d'étude et d'évaluation environnementale et le public a eu l'occasion de formuler des commentaires, conformément à la partie X de la *Environmental Protection Act, SNL 2002, cE-14.2* (loi sur la protection de l'environnement) de Terre-Neuve-et-Labrador. En prenant en considération les commentaires reçus, j'ai conclu qu'une étude d'impact environnementale (EIE) est requise pour déterminer si la proposition a d'importantes incidences environnementales et socio-économiques.

Les exigences relatives aux renseignements sur le projet devront aborder, entre autres, les éléments suivants :

- la meilleure technique de réduction disponible pour réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre;
- des essais hydrauliques et la caractérisation hydrogéologique de la formation de Dolly;
- des mises à jour de la modélisation des eaux souterraines au moyen de données hydrogéologiques récentes;
- l'emplacement des récepteurs humains concernant l'utilisation traditionnelle des terres et les activités liées aux ressources;
- les répercussions du projet sur la santé humaine, y compris les répercussions sur les sources d'eau potable privées et publiques, l'eau à usage récréatif et les habitudes de consommation des aliments traditionnels et les concentrations de contaminants;
- des détails supplémentaires sur la qualité de l'air et les effets du bruit, y compris les normes d'évaluation, les activités de surveillance et les programmes de suivi pour toutes les étapes du projet;

- des détails supplémentaires sur le processus et les répercussions d'assécher et de remplir à nouveau le lac Joyce;
- des relevés et la surveillance de la faune ainsi que des mesures d'atténuation des répercussions sur la faune, y compris les espèces en péril;
- des détails supplémentaires sur la protection contre les accidents et les défaillances, y compris le débordement et la surveillance des bassins de décantation, les déversements de diesel, les risques d'explosion et les possibilités d'eau rouge;
- des détails supplémentaires sur les rapports d'étude de base utilisés pour évaluer la qualité de l'eau et des sédiments ainsi que les hypothèses relatives à la zone de dilution du lac;
- l'utilisation de données climatiques à jour aux fins de modélisation des répercussions de l'environnement sur le projet;
- une évaluation des effets cumulatifs.

Un comité d'évaluation environnementale sera mis sur pied pour vous fournir des conseils techniques et scientifiques concernant la préparation d'une EIE. Conformément aux exigences législatives, vous recevrez des lignes directrices dans les 120 jours suivant la présente lettre en ce qui concerne la réalisation de l'EIE.

Veillez noter que, conformément à la *Environmental Protection Act*, les activités liées au projet ne peuvent pas commencer avant la fin du processus d'évaluation environnementale de la proposition. Le projet est également assujéti à un recouvrement des coûts pour compenser les coûts engagés par la Couronne afin d'effectuer l'évaluation environnementale.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Joanne Sweeney, directrice, Division de l'évaluation environnementale, par téléphone au 709-729-0673 ou par courriel à joannesweeney@gov.nl.ca.

Veillez agréer mes salutations les plus sincères.

Le ministre,

L'hon. BERNARD DAVIS, député
Circonscription de Virginia Waters – Pleasantville

Pièces jointes



CC : Jordon Brown, député, Labrador Ouest
Peter Jones, président du comité consultatif, Joyce Direct Ore Inc.
Brant Zeeman, gestionnaire de projet, Joyce Direct Ore Inc.